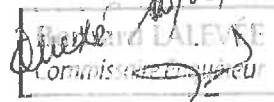


Michel Thourmes  
Bruno Joly



Collectif DME

### La Pollution du sol

Ce point pose la question de l'opportunité de l'emploi de ce site pour le projet. Avis clairement exprimé par le bureau d'études laboratoire qui a fait les premières reconnaissances : « **Ainsi, au vu du projet, GEauPole n'est pas en mesure de conclure sur la compatibilité du site en l'état actuel avec le projet de réaménagement envisagé sur le site** » (page 152/264).

Le second bureau d'études, sans prendre position, a confirmé la présence de pollutions non négligeables (hydrocarbures et métaux lourds), laissant apparaître la présence de matériaux en sous-sol de natures diverses, briques, béton, sable noir, argile issus sans doute de la démolition des bâtiments de l'ancien site industriel.

Ces matériaux sont impropres à un réemploi pour les remblais.

Les fouilles archéologiques **réglementaires** demandées par la Préfecture lors de la consultation pour le permis d'aménager, permettront d'avoir une idée plus précise sur leur origine.

### Gestion de l'eau, étiages fréquents et pollutions

La gestion de l'eau a été étudiée en s'octroyant d'emblée l'autorisation de fonctionner lors des étiages sévères tels ceux connus ces dernières années en fanfaronnant sur le principe du retour à la Moselle après pompage. Pour l'étude, le débit pris en compte a été calculé sur la moyenne des 60 dernières années. Rien à voir avec les 3 dernières ! Certes en théorie ça marche mais pomper plus que le Moselle n'apporte en renouvellement induira une pollution et un réchauffement de l'eau circulant en boucle favorisant le développement de bactéries. S'il est admissible que les pertes d'eau soient estimées négligeables, elles ne seront pas nulles du fait de l'évaporation, du brassage et des fuites venant de la fissuration du béton. Le point le plus délicat sera de trouver une solution pour le calage du niveau du barrage garant du bon fonctionnement des pompes.

Au final, l'autorisation de réaliser les travaux devrait être décidée à partir de l'avis exprimé par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Il serait aberrant de réaliser ce projet si son fonctionnement venait à être suspendu durant les étiages, ce qui le ramènerait au niveau du stade actuel du centre-ville.

### Opportunité et coût des travaux

Prenons appui sur deux documents essentiels et opposables aux collectivités locales : le SRADDET et le SCoT

Le SRADDET Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : facile à traiter

Objectif N°1 du SRADDET :

Devenir une région à énergie positive et bas en carbone à l'horizon 2050;

Il est facile de juger le non-respect de cet objectif et de le trouver en décalage avec un développement durable, de même pour l'égalité des territoires en pensant aux communes les plus éloignées d'Épinal

Le SCoT Schéma de Cohérence Territoriale. Parmi ses objectifs se trouvent :

Améliorer la qualité des aménagements, notamment en veillant à la bonne intégration paysagère et écologique des aménagements

Devenir un territoire d'excellence sur le plan énergétique. Encore un total désaccord !

Concernant le coût des travaux : Bon nombre de personnes se sont exprimées sur ce sujet en proposant d'autres affectations et répartitions de ces crédits plus respectueuses de l'environnement.

Le tableau dépenses et recettes pose aussi beaucoup de questions ainsi que la gestion future de tout l'espace portuaire

## **B ) CONCLUSION**